



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 22 - Saison culturelle estivale bisontine 2017 - Patrimoine et musique - Concerts dans la Cour du Palais Granvelle - Patrimoine et arts visuels - Soutien à un projet de création

Saison culturelle estivale bisontine 2017

Patrimoine et musique - Concerts dans la Cour du Palais Granvelle

Patrimoine et arts visuels - Soutien à un projet de création

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Dans un principe de continuité avec les années précédentes, la saison culturelle estivale bisontine 2017, qu'elle soit directement portée par la Ville ou par des structures et associations, vise à structurer une offre culturelle rythmant l'ensemble des jours de la semaine.

Cette saison culturelle estivale s'articule ainsi autour de propositions présentées par la Ville (Citadelle, Musées du Centre, Direction du Patrimoine Historique, Service Culturel) et par ses partenaires qui participent à la mise en cohérence des différents rendez-vous culturels de l'été pour favoriser la circulation des publics et la diversité de l'offre culturelle (Office de Tourisme, Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon (cinéma), les associations Juste Ici (Bien Urbain), Na-Compagnie Pernette (Festival Jours de Danse), Orgue en Ville, Citron Vert (pétanque sonore), FRAC, Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, Centre de Linguistique Appliqué (CLA), Conservatoire à Rayonnement Régional, Radio Campus...).

En termes de communication, la Ville prévoit l'édition de documents à destination du public (affiches, sets de table...), parmi lesquels une brochure à vocation culturelle et touristique qui présente l'ensemble de l'offre culturelle estivale à Besançon, qu'elle soit directement proposée par la Ville ou par des structures et associations. Ce document, dont la sortie est prévue avant la mi-juin, est diffusé régionalement par le biais du réseau de Besançon Tourisme et Congrès, ainsi qu'à Besançon, dans les antennes de l'Office de Tourisme et les lieux publics et commerces, tant pour le public touristique que bisontin.

Depuis 2009, la Ville de Besançon participe à la saison culturelle estivale du territoire, en direction d'un large public - Bisontins et touristes de passage, en s'appuyant notamment sur le patrimoine, en résonance avec la musique ou les arts visuels par exemple. Intervenant davantage durant cette période de fermeture des établissements culturels et d'activité réduite des associations culturelles, la Ville assure notamment l'accompagnement ou le portage de projets culturels et artistiques spécifiques.

1 - Les soirées concerts dans la Cour du Palais Granvelle

La Ville de Besançon renouvellera les soirées de concerts dans la cour du Palais Granvelle comme lors des éditions précédentes. Entre le 21 juillet et le 12 août 2017, ce seront huit concerts gratuits qui seront proposés au public les vendredis et samedis soirs dans l'écrin de la cour du Palais Granvelle.

Conçue autour d'une recherche de diversité, d'exigence et de découverte pour un public large, cette programmation s'appuie sur des partenariats étroits avec des structures et associations culturelles.

La Rodia contribue au contenu artistique de la programmation musiques actuelles, présentée les vendredis soirs, en cohérence avec l'esprit de ce projet. De la musique latine à la pop, en passant par le blues et la chanson française, les esthétiques musicales sont éclectiques et portées par des artistes internationaux, nationaux et régionaux, talents confirmés ou émergents.

Les concerts de musique classique des samedis soirs seront présentés par des ensembles musicaux réunissant un ou plusieurs enseignants ou intervenants du Conservatoire à Rayonnement Régional de Besançon. Les programmes, variés et destinés au cadre estival de la Cour du Palais Granvelle, alterneront autour de chefs-d'œuvre de la musique française du XX^{ème} siècle, d'un répertoire de musique ancienne sur le thème de la nourriture et des banquets, d'œuvres de musique baroque autour de Venise ou d'une proposition ensoleillée mêlant airs d'opéra, d'opérette, chansons populaires et tangos.

Les huit concerts feront l'objet d'achats de prestations et d'engagements directs d'artistes.

2 - La création d'une installation interactive

Le Musée du Temps présente, du 20 mai au 17 septembre, l'exposition *Leonardo / Ericaïlcane. Potente di Fuoco* dans laquelle le créateur italien Ericaïlcane réinterprète vingt ans plus tard ses dessins d'enfant sous les traits assurés de l'artiste qu'il est devenu.

En résonance avec cette exposition et afin de prolonger les rendez-vous dans la Cour du Palais Granvelle durant les week-ends de concerts, l'association Juste Ici, qui accueille d'ailleurs l'artiste Ericaïlcane durant l'édition 2017 du Festival Bien Urbain, proposera une installation interactive, dans ce même lieu, les dimanches après-midis entre le 23 juillet et le 13 août.

Aidé par une installation interactive malicieuse qui sera conçue spécialement pour l'occasion par le créateur bisontin Guillaume Bertrand, le public sera invité à participer à une exposition collective. La *machine à dé-dessiner* interprétera ainsi, à sa façon, les réalisations des participants, avant de les tracer aux côtés des dessins des autres visiteurs.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est proposé d'apporter une subvention de 2 500 € à l'association Juste Ici, pour soutenir la création de cette installation interactive.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 10032.

En complément, l'animation de cette installation fera l'objet d'une prestation entre la Ville et l'association Juste Ici, pour un montant global de 2 500 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € au titre de l'aide à la création à l'association Juste Ici,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats et conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme ANDRIANTAVY, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme WERTHE (2) et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Danielle DARD.